

Compte-rendu
Conseil municipal du jeudi 28 janvier 2021

Conseillers municipaux présents : Christelle Cuenot, Germain Bilat, René Gruhier, Carlos Madeira Branco, Michel Maschino, Julien Olivier, François Carquigny, Marie-Jo Pialat, Mylène Griset-Mesnier, Lucie Baudier.

Secrétaire de séance : Lucie Baudier.

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

➤ **1/ Convention SPA GRAY**

Un animal en état de divagation ou accidenté est sous la responsabilité du maire de la commune où il a été trouvé. Une commune doit conventionner avec une fourrière. La fourrière peut être en régie directe (service communal ou intercommunal) ou en délégation de service public auprès d'une structure privée ou associative. (Source Préfecture DDCSPP).

Le Conseil municipal décide d'adhérer à la convention avec la SPA de Gray pour un montant de 429 € par an pour 5 ans.

Une abstention : François Carquigny.

➤ **2/ Tarif affouage 2020-2021**

Les tarifs pour les portions de l'affouage sont à établir pour l'année 2020 -2021.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'établir la portion de l'affouage à 45 €.

➤ **Questions diverses :**

○ **LOCAVOR :**

Madame le Maire expose la demande d'une administrée résidant au village de disposer d'un local pour mettre en place un Locavor à Oiselay-et-Grachaux.

Plusieurs conseillers demandent à ce que la ferme des Nouelottes soit consultée sur cette initiative avant de décider la mise à disposition d'un local. Les modalités de la mise à disposition/location seront à établir.

○ **Priorités travaux de voirie 2021**

Dans le cadre de l'aide à la reprise économique sur le territoire de la Haute-Saône, le Conseil Départemental avait adopté un programme d'aides exceptionnelles (valable jusqu'au 31 décembre 2020) pour inciter les communes à réaliser des travaux de voirie.



Ce programme d'aides exceptionnelles est prolongé jusqu'au **30 juin 2021** pour les travaux de voirie **réalisés avant cette date.**

Le programme d'aide est le suivant :

- Toutes les subventions accordées dans le cadre de l'aide à la voirie sont **multipliées par 1,5.**
- La subvention accordée pour les Bordures de Trottoirs passe de **10 € à 20 € du mètre linéaire** (caniveaux et bordures de trottoirs sur domaine public).

Madame le Maire décrit le tableau des priorités de travaux de voirie en fonction de l'éligibilité des dépenses aux subventions 2021.

Les travaux réalisables avant le 30 juin 2021 et qui seraient éligibles au programme de subventions 2021 sont :

-  La réfection de la rue des Quenessières et la voie de Chaux,
-  Les travaux de sécurisation des arrêts de bus (Grachaux et Oiselay)

Germain Bilat propose également de porter une réflexion à court terme sur les travaux de voirie de la place de l'église (demande de devis, programmation des travaux de réseaux d'eau à la CCPR).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de programmer les travaux de voirie de la rue des Quenessières et de la voie de Chaux ainsi que les travaux de sécurisation des arrêts de bus de la commune.

- **Projet de restauration de la Chapelle du cimetière**

Mme Estelle Girardet nous expose un projet : Créer une association pour sauver et restaurer l'édifice de la Chapelle du cimetière.

« Ce serait les artisans du village (dont Amélie JOST- peintre-verrier sur la commune) qui se regrouperaient en association pour restaurer, à leur initiative, cet édifice ».

L'idée n'est pas de concurrencer l'association du patrimoine qui est largement orientée sur la rénovation de l'église mais d'en faire une action complémentaire à la rénovation du patrimoine sur Oiselay et Grachaux. Une aide de la commune est demandée pour qu'elle se porte acquéreur de cette chapelle à l'euro symbolique.

L'association porterait quant à elle la charge administrative et financière de cette réfection.

Cette initiative est saluée par le Conseil municipal et l'équipe municipale se tient ouverte à une proposition d'acquisition de cette chapelle.

- **PACTE II**

Madame le Maire expose :

Le département de la Haute-Saône a adopté la nouvelle contractualisation PACT 2. Le montant de l'enveloppe est fixé à hauteur de 100 € / habitant (soit de 1 250 000 € à se répartir sur territoire de la CCPR). Des subventions sont données sur des actions concertées et territoriales portées pour les intercommunalités et initiées par le département.

Plusieurs priorités départementales sont définies : Terrains de foot synthétiques, bassins couverts de natation, équipements sportifs structurants, voies vertes...

Des réunions de secteurs vont être organisées sur la CCPR. 4 secteurs ont été définis. Le Maire participe avec un conseiller à ces réunions de secteurs.

Julien Olivier se propose pour participer avec Christelle Cuenot à ces réunions de secteur.

Lucie Baudier écrira une lettre de demande de subvention pour l'aire de jeux dans le cadre de ce programme.

Germain Bilat indique qu'un projet de salle des fêtes commune à Bonnevent et Oiselay pourrait rentrer dans ce programme d'aide. Le conseil municipal explique que le dossier de la salle des fêtes n'est, pour l'heure, pas dans les priorités.

- Archivage, demande de devis

Une obligation d'archivage des documents administratifs communaux est à la charge de la mairie. Des demandes de devis vont être formulées pour l'archivage communal auprès d'une archiviste départementale.

➤ Tour de table des délégués de commissions :

- Bâtiments communaux : pause de témoins dans les fissures de la façade du bâtiment communal pendant 16 mois pour voir si les fissures sont actives avant de débuter des travaux.
Une étude d'ingénierie sur l'église reposant sur l'étude DUPLAT est prévue le 11 février avec un conservateur et un ingénieur en bâtiment de la DRAC.
- Aire de jeux :
 - 🚧 travaux de terrassement ont débuté le 18 janvier
 - 🚧 Les bacs sont creusés et les massifs définis.
 - 🚧 Les jeux, les bancs et les poubelles ont été livrés.
 - 🚧 Le devis pour parking et chemin d'accès aire de jeux a été validé par l'équipe municipale.Germain Bilat demande si les massifs de jeux creusés dans la glaise rapportée au bout de la plate-forme seront stables dans le temps. Lucie Baudier et Julien Olivier qui suivent le chantier assurent que l'ensemble des travaux est suivi scrupuleusement par le conducteur de travaux de la société Proludic et que tout est parfaitement sécurisé. Le talus formé en bout de plate-forme était inévitable pour former un terrain plat et ne pose pas de problème pour la sécurité des jeux.
- Communication : présentation du projet de site internet par Carlos Madeira Branco (page d'accueil en cours de conception).
- Urbanisme : Convention de rétrocession du chemin d'accès au terrain « Billotte » réalisée avec les propriétaires M et Mme Lopinet ainsi qu'avec Monsieur Yves Lopinet. Cette convention prévoit la rétrocession du chemin d'accès à la commune à l'euro symbolique en contre partie de la charge de l'entretien de ce chemin à la commune.
René Gruhier indique qu'il faudra rapidement proposer un découpage des parcelles sur ce terrain Billotte pour proposer à la vente des terrains constructibles une fois que ce chemin sera réalisé.
Germain Bilat demande une information sur le forage du projet de construction du bâtiment avicole route de Frétingney. Mme la Maire répond ne pas avoir de réponse sur ce sujet, la commune n'étant pas compétente au titre de la gestion de l'eau sur la commune et des forages. Elle rapportera l'information dès qu'elle l'aura.

Fin de la séance


COMMUNE OISELAY & GRACHAUX
(Haute-Saône)
CHLOÉ HÉLIE
LE MAIRE